

**Séance du 27 mai 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT-SEPT MAI**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER, Maire d'Héricourt

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT- Adjoints , Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Etienne BOURQUIN, Leïla SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Jean-Claude ANCELIN, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Nbre de membres présents :  
32

Excusés : Mmes, MM. Dominique VARESCHARD, Pierre-Yves SUTTER, Catherine FORTES

Nbre de suffrages exprimés :  
35

Absent :

Procurations : Mme Dominique VARESCHARD à Mme Martine PEQUIGNOT  
M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN  
Mme Catherine FORTES à Mme Patricia BURGUNDER

Mme Martine PEQUIGNOT est nommée Secrétaire de Séance

N° 055/2024  
VW/0122

**Objet : Fourrière automobile : choix du délégataire du service public délégué**

Le Maire rappelle que par délibération n°070/2023 du 25 Septembre 2023, le Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des Services Publics Locaux réunie le 11 Septembre 2023, a approuvé le principe de recours à une délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile.

La délégation de service public s'applique sur le territoire de la Commune d'Héricourt et a pour objet l'enlèvement et la conservation de véhicules se trouvant en infraction, le gardiennage, la restitution ou l'aliénation des véhicules mis en fourrière, l'évacuation des véhicules désignés par l'ordonnateur de la fourrière vers un site de dépollution, démontage, démolition ou broyage.

L'Entreprise qui sera en charge de cette délégation, désignée comme gardien de fourrière, devra assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public en étroite collaboration avec l'autorité de fourrière. Elle agira sur demande du Maire, des autorités de police ou de gendarmerie.

Le prestataire se rémunère directement auprès des propriétaires des véhicules enlevés sur la base des tarifs qu'il aura proposé dans son offre. Dans le cas où les propriétaires des véhicules abandonnés seraient inconnus, introuvables ou insolvable, l'autorité délégante prendra en charge les frais.

La procédure a donc été lancée afin de renouveler le contrat de délégation de service public arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> Mars 2024.

Les deux candidatures reçues (SARL LUCCHINA – 90 TREVENANS et SA NEDEY 25 VOUEAUCOURT) ont été déclarées conformes par la Commission de délégation de service public réunie le 29 Janvier 2024.

Concernant les offres, si le service rendu aux usagers (capacité d'accueil du terrain de stockage des véhicules et localisation, heures d'ouverture de la fourrière au public), les critères environnementaux (conditions visuelles d'exposition du lieu de stockage depuis l'espace public) et les heures d'ouverture au public sont satisfaisantes chez les deux candidats, la tarification proposée au délégant par la S.A. NEDEY est plus favorable du fait de la non facturation de frais de gardiennage.

Ceci exposé, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le choix de la S.A. NEDEY comme délégataire pour l'exploitation de la fourrière automobile et la convention dont la durée est fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la S.A. NEDEY comme délégataire pour l'exploitation de la fourrière automobile
- **APPROUVE** la convention de délégation de service public dont la durée est fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir avec la S.A. NEDEY

Publié en Mairie  
d'Héricourt,  
le 03/06/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fait à Héricourt, le 30 Mai 2024  
Le Maire,  
Fernand BURKHALTER.



*Burkhalter*